

PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE	Réf. Ville de Wavre:23/06 pu2(bis) Réf. SPW ARNE-DPA: 10014959 Réf. SPW TPLE-DATU: F0610/25112/PU3/2023.5/VF/sw-2346528
ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL	

ENQUÊTE PUBLIQUE PLANS MODIFICATIFS

Le collège communal porte à la connaissance de la population que dans le cadre de l'instruction de la demande introduite le 04 octobre 2023 par la société **FONTANA INVESTMENTS Srl, Rue Archimède, 61 à 1000 Bruxelles** en vue d'obtenir le permis unique de classe 2, pour un projet de catégorie C ayant pour objet la construction d'un immeuble de bureaux sur le site de l'ancienne vinaigrerie "L'Etoile", comprenant l'aménagement des abords et la création d'une voirie d'accès privée, dans un bien sis à Wavre, Rue Provinciale, présentement cadastré Wavre 3e Division, Section D N° 146L pie - 147M PIE - 150B2 pie - 150C2 pie - 151C, **le demandeur a été invité**, par l'autorité compétente (Fonctionnaires Technique et Délégué) en date du 04 janvier 2024, à **produire des plans modificatifs et un complément corollaire à la notice d'évaluation des incidences, conformément à l'article 93 § 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement** et ce, afin de répondre aux remarques émises par diverses instances dans le cadre de leur avis sur le projet, notamment celles des services mobilité et environnement de la Ville dont :

- o Revoir l'offre de stationnement privé, bien trop faible au regard du nombre de travailleurs prévus ;
- o Étudier les effets cumulés du projet avec celui de la Fabrique aussi bien en termes de mobilité que de production des eaux usées rejetées dans la canalisation d'égout de la Rue de l'Ermitage;
- o Réaliser des tests d'infiltration afin de vérifier la capacité drainante du sol et au regard des résultats, adapter le dimensionnement de dispositifs d'infiltration/rétention prévus par le projet;
- o Clarifier et garantir le fonctionnement de la noue principale et en particulier ses points de rejets;
- o Documenter la composition des aqua et géo textiles envisagés pour l'épuration des eaux d'infiltration au niveau des voiries drainantes et des espaces de stationnement.

La demande initiale prévoit aussi l'exploitation des installations technique et d'un système HVAC (chauffage-ventilation-climatisation) prévoyant deux prises d'eau souterraine d'une capacité de totale de 250 000 m³/an, destinées à la géothermie et à la consommation humaine via l'injection dans le réseau de distribution publique.

La demande modifiée propose une nouvelle voirie privée, l'augmentation de nombre de places de parking aérien et analyse, notamment, l'impact de la charge de trafic au carrefour de la rue de l'Ermitage et la rue Provinciale :

- o La nouvelle voirie privée répond au cahier des charges Qualiroute de manière à pouvoir être rétrocedée, à terme, à la commune ;
- o la capacité totale en stationnement est portée à 207 places correspondant à 407 travailleurs présents simultanément sur le site;
- o la localisation de la voie d'accès au projet de la Fabrique n'est pas modifiée mais sa configuration est légèrement retravaillée afin de limiter son impact sur la parcelle D147M (Service travaux de la commune) et sur les emplacements de parkings situés le long du chemin de la Sucrierie.
- o la fluidité de la circulation au carrefour Ermitage-Rue Provinciale est impactée par les fermetures successives du passage à niveau (14 par heure) ; les projets HélioStar-Fabrique-Sucrierie combinés n'engendrent pas ou peu d'effets sur la mobilité.

Les compléments réceptionnés par les fonctionnaires technique et délégué le 11 avril 2024 ont fait l'objet d'une décision, le 02 mai 2024, en vertu de laquelle :

- o la demande de permis unique modifiée est jugée complète et recevable ;
- o la demande initiale, accompagnée des documents produits par le demandeur, est soumise à une **nouvelle consultation publique d'une durée de quinze jours sur l'entité de Wavre**.

Le dossier, accompagné des plans modificatifs et d'un corollaire à la notice des incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale du **21 mai 2024** au **04 juin 2024** inclus.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au	Observations verbales sur RDV auprès du Conseiller en environnement
15 mai 2024	21 mai 2024	Pôle Cadre de Vie - Urbanisme place des Carmes, 8 1300 Wavre 04 juin 2024 de 9h00 à 11h45	Collège communal place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre pe_pic@wavre.be	M. Pierre Lavendy ☎ 010 230 455 environnement@wavre.be

L'ensemble des documents peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme, **chaque jour ouvrable du mardi au vendredi 9h à 12h00, ainsi que le 21 mai 2024 et le 30 mai 2024 de 16h à 20h.**

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone au 010/ 230.377 de 9h00 à 12h00 (sauf lundi). A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

A peine de nullité, les réclamations et observations écrites, adressées à l'administration communale pendant la durée de l'enquête, devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique	du fonctionnaire délégué
FONTANA INVESTMENTS S.R.L. Rue Archimède, 61 1000 Bruxelles ☎ 0478/36 12 48	M. Pierre Lavendy Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010-230-455	SPW ARNE- DPA Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780	SPW TPLE-DATU Avenue Einstein 12 – ét.2° 1300 Wavre ☎ 010-231-211

Les fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie sont l'autorité compétente pour statuer sur la demande des plans modificatifs en cours.

A Wavre, le 15 mai 2024

Par le Collège :
La Directrice générale,
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,
Anne MASSON